

COMMISSION D’ÉVALUATION DES
PRODUITS ET PRESTATIONS

Avis de la Commission

07 Novembre 2001

Dispositif : BREEZY 205[®], fauteuil roulant à propulsion manuelle, pliant, à dossier fixe

Fabricant : SUNRISE SPAIN (Uribarri)

Demandeur : SUNRISE MEDICAL

Nature de la demande

Demande d’inscription sur la liste des produits et prestations mentionnés à l’article L 165-1 du code de la Sécurité Sociale
--

I - Caractéristiques du produit et de la prestation

■ Marquage CE

Classe I, autocertification par le fabricant le 10 avril 2001

■ Applications :

La demande d'inscription concerne le déplacement de la personne privée de l'usage de ses jambes, en intérieur et en extérieur.

II – Service rendu

1. Caractère de gravité

Les affections concernées par ce produit se caractérisent par un handicap et/ou une dégradation de la qualité de vie. Selon le type de pathologie, ce handicap peut être temporaire ou définitif.

2. Rapport performances/risques

Le fauteuil BREEZY 205[®] répond aux exigences du cahier des charges des fauteuils roulants à propulsion manuelle établi selon un protocole du Centre d'Etudes et de Recherche pour l'Appareillage des Handicapés (CERAH).

En particulier, les performances techniques contrôlées par le CERAH portent sur :

- le châssis et les roues motrices
- les roues directives
- la toile de siège et de dossier
- les palettes repose-pied
- les systèmes d'immobilisation
- la stabilité statique

Au total, les performances de BREEZY 205[®] sont similaires aux produits de la même catégorie et déjà admis au remboursement.

3. Exposé des alternatives thérapeutiques

Le choix du fauteuil roulant dépend du type d'incapacité ou du handicap du patient. Le type d'atteinte est fonction de la pathologie, de son éventuelle évolutivité, de l'âge, de la morphologie du patient, de son environnement et de son activité.

BREEZY 205[®], en raison de sa fonctionnalité classique, permet d'augmenter la gamme de ce type de fauteuils, ce qui apporte un choix supplémentaire à l'utilisateur.

De l'avis des experts, cette possibilité est importante car les patients recherchent le fauteuil aux dimensions les plus adaptées à leur morphologie.

Il n'existe pas d'alternative à l'utilisation d'un fauteuil roulant en cas de difficulté majeure à la marche.

4. Intérêt pour la santé publique

Ce produit présente un intérêt en terme de santé publique compte tenu de la fréquence des affections auxquelles il est destiné, de leur gravité et de leur coût.

III – Amélioration du service rendu

Le fauteuil roulant BREEZY 205[®] est conforme au standard de référence des fauteuils roulants à propulsion manuelle, pliants et à dossier fixe.

IV – Eléments conditionnant le service rendu

Pas de mention particulière.

V – Population cible

La population cible des fauteuils roulants à propulsion manuelle, pliants, à dossier non inclinable est difficile à estimer compte tenu, notamment, de la diversité des patients ayant recours à un tel fauteuil.

A titre indicatif, la Commission note que selon une enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) menée fin 1999, environ 2,3 millions de personnes, vivant à leur domicile perçoivent une allocation, une pension ou un autre revenu en raison d'un handicap ou d'un problème de santé. Sur ces 2,3 millions, 280 000 personnes sont confinés au lit ou au fauteuil. Ce chiffre serait l'estimation haute de la population cible des véhicules pour handicapés physiques.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

La Commission des produits et prestations considère que le service rendu de BREEZY 205[®] est **suffisant** pour l’inscription sur la liste des produits et prestations mentionnées à l’article L165-1 du code de la sécurité sociale.

La Commission recommande une **inscription sous un nom de marque pour une durée de 5 ans** dans les mêmes conditions que les dispositifs à même visée.

La Commission a entrepris une réflexion sur les modalités d’inscription des véhicules pour handicapés physiques.

NOM :	BREEZY 205[®] fauteuil roulant à propulsion manuelle, pliant à dossier fixe.
SR :	Suffisant
Eléments conditionnant le SR	
Spécifications techniques :	
Indications :	
Conditions particulières de prescription et d’utilisation :	
ASR :	
Type d’inscription :	Nom de marque
Durée d’inscription :	5 ans
Conditions du renouvellement :	
Population cible :	< 280 000 personnes (INSEE)